



RAPPORT ANNUEL

2	0	1	7
2	0	1	8



COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES



MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ce rapport annuel 2017-2018 est important, car il est une occasion de rendre compte à la population de l'état de sa commission scolaire. La population doit se réapproprié cet organisme essentiel, joueur de premier plan en éducation publique. Nous le souhaitons porteur d'un dialogue.

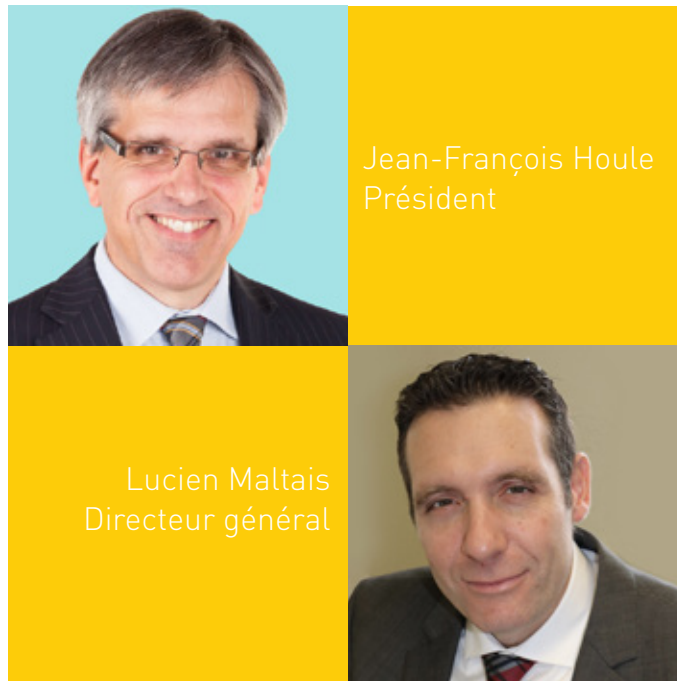
La Commission scolaire des Chênes poursuit sa démarche d'amélioration continue. Elle est en constante évolution afin d'assurer les meilleures conditions de réussite aux élèves qui lui sont confiés. Nous avons de belles zones de forces et des défis d'amélioration bien ciblés. Le travail se poursuit en gardant toujours l'élève au centre de nos orientations, de nos décisions et de nos interventions.

Vous constaterez, à la lecture de ce rapport, que l'ensemble du personnel de la commission scolaire continue de tout mettre en œuvre pour assurer à sa clientèle des services de qualité et l'accessibilité à des projets inspirants dans tous ses établissements. Cela traduit son engagement, engagement qui ne s'est toujours pas démenti en 2017-2018 dans un contexte marqué, entre autres, par des modifications importantes apportées à la *Loi sur l'Instruction publique*.

Fait marquant de l'année 2017-2018, la commission scolaire a élaboré son *Plan d'engagement vers la réussite*, lequel a reçu l'aval du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Il s'agit avant tout d'un projet de mobilisation important, autour d'objectifs ciblés permettant d'agir encore mieux sur l'axe de la cohérence, tous les intervenants et les partenaires ensemble, et dans l'alignement du plan stratégique ministériel.

À la Commission scolaire des Chênes, l'éducation « *Grand public* » prend tout son sens, de la maternelle 4 ans jusqu'aux cours de formation générale aux adultes et à la formation professionnelle. Chaque élève, jeune ou adulte, peut trouver sa voie parmi la diversité des parcours de formation offerts.

De plus, au-delà de l'expertise des membres de son personnel, l'une des forces incontestables de la Commission scolaire des Chênes est de toujours assurer à sa clientèle des services professionnels et de grande qualité. À tout cela, il faut ajouter les efforts continus d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (*selon les exigences ministérielles*),



Jean-François Houle
Président

Lucien Maltais
Directeur général

de même que des gestes concrets favorisant les saines habitudes de vie au quotidien.

Travailler tous ensemble (*parents, membres du personnel, commissaires, partenaires et communautés*) pour des actions bienveillantes et cohérentes, intégrer les meilleures pratiques recensées par la recherche, tirer leçon d'expériences, piquer la curiosité, encourager, donner le goût d'apprendre, développer le sentiment de confiance en soi qui offre un ancrage fort dans la construction du devenir de nos élèves... Notre véritable travail prend tout son sens quand il permet aux jeunes et aux adultes de nos établissements de se dépasser et de vivre une réussite dans le sens le plus riche et le plus noble du terme.

Jean-François Houle, président

Lucien Maltais, directeur général

MERCI MESDAMES LEFEBVRE ET SYLVAIN... BIENVENUE M. MALTAIS, M^{ME} TRÉPANIER !

La dernière année aura aussi été marquée par le départ à la retraite de M^{me} France Lefebvre, qui a occupé le poste de directrice générale pendant deux ans.

En peu de temps, depuis sa nomination en avril 2016, elle s'est vraiment imprégnée de notre culture et a rapidement laissé sa marque par sa rigueur et son grand respect des gens qu'elle côtoie dans son quotidien de directrice générale. L'énoncé de vision du conseil sur les différents parcours offerts à la commission scolaire et la mise en place du Plan d'engagement vers la réussite, qui porte l'empreinte de M^{me} Lefebvre; ne sont que deux exemples parmi tant d'autres.

D'autre part, celle qui occupait les fonctions de directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes depuis 2011, M^{me} Chantal Sylvain, a également quitté ses fonctions pour une retraite bien méritée. Il convient de souligner la qualité de « *l'éclairage* » donné par M^{me} Sylvain sur différents sujets, lequel fut un précieux atout pour la commission scolaire. Sa faculté de « *donner l'heure juste* » a permis de développer et maintenir un climat de confiance.

Si nous avons été attristés de voir partir ces deux estimables collègues, il y a lieu de se réjouir de l'arrivée de M. Lucien Maltais, à la direction générale, et de M^{me} Maude Trépanier, à la direction générale adjointe et à la direction du Service des ressources éducatives aux jeunes.

Directeur général de la Commission scolaire des Chênes depuis août 2018, Lucien Maltais évolue dans le domaine de l'éducation depuis près de 24 ans. Avant d'accéder à la direction générale de la Commission scolaire du Fer, poste qu'il a occupé jusqu'à son arrivée chez-nous, M. Maltais fut tour à tour enseignant en mathématiques, directeur d'écoles primaires, puis directeur des services éducatifs, toujours à la Commission scolaire du Fer. Il occupe présentement la vice-présidence de l'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS).

Le choix de M. Maltais s'est clairement manifesté en cours de processus de sélection. Il a été choisi au terme d'un processus de sélection extrêmement rigoureux. Dans un contexte québécois difficile au niveau du recrutement de haut-cadres dans le milieu de l'éducation, la Commission scolaire des Chênes démontre son pouvoir d'attirer chez-elle des gens de calibre. C'est certainement grâce à sa saine gestion, mais aussi grâce au milieu dynamique dans lequel elle évolue.

L'ensemble du personnel sera à même d'apprécier, chez M. Maltais, son sens de l'organisation, son humanisme et ses vues nouvelles forgées d'une expérience vécue dans un milieu différent du nôtre, de même que son courage managérial. En bout de ligne, nos élèves jeunes et adultes bénéficieront de ses capacités de gestion et de sa vision pédagogique.

Pour sa part, Maude Trépanier fut directrice principale de l'école secondaire Marie-Rivier de 2014 à 2018. Elle œuvre dans le monde de l'éducation depuis 25 ans, elle qui a amorcé sa carrière comme titulaire de classe (1^{re} à 6^e année), à la Commission scolaire de l'Amiante. Au fil des ans, elle a cumulé les fonctions de directrice d'école primaire, directrice des services éducatifs et du transport scolaire (C.S. de l'Amiante), directrice des ressources humaines par intérim, directrice des services éducatifs et directrice générale adjointe (C.S. des Appalaches). Elle a joint les rangs de la Commission scolaire des Chênes en 2007 et a successivement occupé les postes de directrice de l'école Saint-Joseph et de directrice des écoles secondaires La Poudrière et Marie-Rivier. Tout au long de sa carrière, M^{me} Trépanier a su mettre en valeur ses nombreuses qualités de gestionnaire et de pédagogue.

Dans un contexte où l'on assiste à la mise en place du *Plan d'engagement vers la réussite*, il ne fait pas de doute dans mon esprit que l'apport de M. Maltais et de M^{me} Trépanier à notre organisation, ajouté aux compétences de l'ensemble de notre personnel, constitueront un gage de succès.

Jean-François Houle, président

DÉCLARATION DE SERVICE

La Commission scolaire des Chênes s'assure que les personnes relevant de sa compétence reçoivent des services éducatifs de qualité dans l'ensemble de la MRC de Drummond.

À cet égard, elle met à la disposition des établissements un ensemble de moyens pédagogiques et administratifs et soutient la diversité des offres de service sur le plan des ressources pédagogiques, humaines, financières et matérielles.

DES SERVICES DE QUALITÉ

La commission scolaire organise des services éducatifs pour les élèves du primaire, du secondaire, de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle. De plus, elle offre des services de formation continue par l'entremise du Service régionalisé aux entreprises.

Ses objectifs reposent sur des constats partagés portant sur la réussite de ses élèves, grâce à la compétence et à l'engagement des membres de son personnel ainsi qu'à la qualité et à la diversité de ses programmes et de ses services. Toute l'organisation demeure en démarche d'amélioration continue.

MOYENS DE COMMUNICATION

Un ensemble d'articles, de descriptions et de documents sont mis à la disposition de la population pour rendre accessibles les informations pertinentes concernant l'offre de service de la commission scolaire. À cet égard, cette dernière met à la disposition du public des documents relatifs aux politiques et au cadre d'organisation de ses services et de ses programmes.

Des brochures et des dépliants sont disponibles pour répondre à des besoins plus approfondis d'information. Le site Internet www.csdeschenes.qc.ca contient un ensemble de rubriques et de références à des contenus pédagogiques et administratifs.

Vous pouvez nous joindre en vous adressant au *Service du secrétariat général* et *Service des communications*.



Conformément à son Plan d'engagement vers la réussite, Un engagement partagé... en toute cohérence !, la Commission scolaire des Chênes se démarquera :

Par la **CONFIANCE** qu'elle a envers tous ses élèves, leur potentiel et leur réussite ;

Par la **RECONNAISSANCE** des compétences de son personnel et de son potentiel ;

Par sa **RECHERCHE SOUTENUE** et l'intégration de données probantes et crédibles dans ses actions ;

Par un **PARTENARIAT FORT** tant avec les parents des élèves, qu'avec ses partenaires externes ;

Par sa volonté de toujours viser l'atteinte d'un plus **HAUT NIVEAU DE RÉUSSITE** pour tous ses élèves, jeunes et adultes.

TROIS ÉLÉMENTS QUI NOUS ANIMENT :

LE RESPECT...

qui s'exprime par l'ouverture à l'autre, la bienveillance et la considération, le comportement éthique empreint de civisme et la collaboration saine basée sur la confiance mutuelle.

L'ENGAGEMENT...

qui s'exprime par la participation active de l'élève à ses apprentissages, mais aussi par l'implication de chacun et de chacune (membres du personnel, parents ou partenaires) au développement de son potentiel.

LA PERSÉVÉRANCE...

qui s'exprime chez l'élève comme chez les membres du personnel et les parents par la mise en œuvre de sa volonté en faisant preuve de patience pour poursuivre une action (apprentissage, enseignement, accompagnement, etc.) et ce, malgré les difficultés rencontrées.



LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

Jean-François Houle, président *

Andrée-Anne Aubin

Écoles Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Cyrille-Brassard,
Des 2 Rivières, Saint-Félix

Lyne Bélanger

Écoles Saint-Eugène, Saint-Guillaume, Saint-Pie-de-Guire,
Saint-Bonaventure et Saint-Majorique-de-Grantham

Marc Bergeron *

Commissaire-parent

Julie Bourassa

Commissaire-parent

Marie-Claude Champagne *

Commissaire-parent EHDAA

Alain Charest

Écoles Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Pie X, Saint-Pierre,
Jean-Raimbault, CFP Paul-Rousseau

Gaétan Delage *

Écoles Saint-Nicéphore, Orée-des-Bois, CFER des Chênes

Lucie Gagnon

Écoles aux-Quatre-Vents, Le Relais

Élisabeth Jutras

Écoles Carrousel, Bruyère - Saint-Charles, du Sentier

Patrick Lagueux *

Écoles Frédéric-Tétreau, Immaculée-Conception, Marie-Rivier

Guylaine Lavigne

Écoles Christ-Roi, Duvernay, Saint-Simon, L'Aquarelle,
Saint-Étienne, La Poudrière

Isabelle Marquis

vice-présidente du conseil des commissaires *

Écoles Notre-Dame-du-Rosaire, Sainte-Marie, Saint-Joseph,
Jeanne-Mance, Centre Sainte-Thérèse

Israël Poulin

Commissaire-parent

Manon Rivard *

Écoles L'Avenir, Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre, Notre-Dame
de Durham-Sud, Saint-Jean de Wickham, Jésus-Adolescent
et Roméo-Salois

* Membres du comité exécutif

BILAN DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Les séances ordinaires et extraordinaires :

Au cours de l'année 2017-2018, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes a tenu **16** séances, soit **11** régulières et **5** extraordinaires.

Le lecteur trouvera un résumé des principales décisions rendues (*par voie de résolution*) dans les pages qui suivent. Notons par ailleurs que dans le cadre de ses séances publiques, le conseil a procédé à l'adoption de plusieurs motions de félicitations, visant à reconnaître les initiatives, projets ou accomplissements d'élèves, de membres du personnel ou de partenaires.

Les ateliers de travail :

Par ailleurs, les membres du conseil des commissaires ont pris part à 21 ateliers de travail, dont un certain nombre ont été tenus à la suite d'une séance (*ordinaire ou extraordinaire*) du conseil.

On y a enregistré un taux de présence des élus et commissaires-parents de l'ordre de 95 %.

Les comités :

En 2017-2018, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Chênes a constitué les comités suivants :

- Comité exécutif
- Gouvernance et éthique
- Ressources humaines
- Vérification
- EHDAA
- Consultatif en transport scolaire
- Comité de parents

Ces comités ont siégé tout au long de l'année, en conformité avec les mandats qui leur sont confiés.

Éthique :

Aucune problématique n'a été soumise aux personnes chargées d'appliquer le *Règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires*. *

* Le Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires peut être consulté sur le site internet de la commission scolaire (www.csdeschenes.qc.ca) sous la section « Politiques ».

AOÛT 2017

AMENDEMENT AUX ACTES D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES NOTRE-DAME-DE DURHAM-SUD et SAINTE-JEANNE-D'ARC DE LEFEBVRE

Étant donné qu'en décembre 2016, la Commission scolaire des Chênes n'était pas en mesure de confirmer l'ouverture de groupes au préscolaire dans les écoles Notre-Dame de Durham-Sud et Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre, le conseil des commissaires avait adopté un cadre organisationnel dans lequel les actes d'établissement de ces écoles où il n'était pas spécifié : éducation préscolaire. La commission scolaire a donc, par voie de résolution du conseil, modifié le cadre organisationnel qui a été adopté le 20 décembre 2016 dans la section actes d'établissement 2017-2018 puisque des groupes de préscolaire ont finalement été ouverts.

OCTROI DE CONTRAT - AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE JÉSUS-ADOLESCENT

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale 2016-2017. Le projet consiste à l'agrandissement de l'école. La procédure d'octroi est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Ce projet est financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure Ajout d'espace pour la formation générale 2016-2017. Il est donc proposé et résolu d'octroyer le contrat pour l'agrandissement de l'école Jésus-Adolescent à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 6 229 900 \$ (avant taxes).

AUTORISATION DE SIGNATURE - CALENDRIER DE CONSERVATION

La Commission scolaire des Chênes se prépare pour la migration de son actuel système de gestion documentaire (*Clé de Voûte*) vers une nouvelle plateforme. En vue de cette importante opération, différentes étapes doivent être franchies et ont un impact, notamment, sur plan de classification et le calendrier de conservation des documents de la commission scolaire. L'entrée en fonction récente d'une technicienne en documentation n'est pas étrangère à cette situation. Or, En vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents. En conséquence, le conseil autorise le secrétaire général à signer le calendrier de conservation et

toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

SEPTEMBRE 2017

AUTORISATION DU DIRIGEANT - DÉPASSEMENT DES COÛTS - ÉCOLE MARIE-RIVIER

Le projet de réfection des cages d'escalier à l'école Marie-Rivier s'est soldé par un dépassement de coûts de plus de 10 % du contrat initial qui était de 149 600 \$. Durant les travaux, quatre ordres de changements ont été nécessaires pour mener à bien le projet. Le dépassement autorisé de 10 %, soit 14 960 \$ a été dépassé de 5 996 \$ pour un total de 20 956 \$ représentant un dépassement total de 14 %. Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement. Le conseil adopte donc une résolution en ce sens.

AUTORISATION DU DIRIGEANT - DÉPASSEMENT DES COÛTS - PROJET OMH - SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Le projet de réaménagement, en classes, de l'Office municipal d'habitation de Saint Germain-de-Grantham (*pendant les travaux d'agrandissement de l'école Jésus-Adolescent*), s'est soldé par un dépassement de coûts de plus de 10 % du contrat initial qui était de 167 800 \$. Durant les travaux, huit directives de changements ont été nécessaires pour mener à bien le projet. Le dépassement autorisé de 10 %, soit 16 780 \$ a été dépassé de 10 200 \$ pour un total de 26 980 \$, représentant un dépassement total de 16.08 % du projet. Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement. Le conseil adopte donc une résolution en ce sens.

RÉSOLUTION - MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN - PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DES 2 RIVIÈRES

En mai 2017, le président et la directrice générale de la commission scolaire ont rencontré le maire de la municipalité de Saint-Lucien, M. François Bernard, et la conseillère municipale, M^{me} Diane Bourgeois. Les représentants de la municipalité souhaitent obtenir l'appui du conseil des commissaires, à l'égard du projet d'agrandissement de l'école des 2 Rivières, projet que les autorités municipales souhaitent soumettre au gouvernement du Québec.



Conséquemment, le conseil adopte une résolution stipulant notamment qu'il reconnaît le problème d'espace-élèves vécu à l'école des 2 Rivières (*et ailleurs sur le territoire de la commission scolaire*), de même que l'absence d'un gymnase à cette école.

PLAN QUÉBÉCOIS DES INFRASTRUCTURES (PQI) – 2018-2028

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) demande annuellement aux commissions scolaires de lui faire part de leurs besoins d'ajouts d'espaces dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI). La commission scolaire a procédé à la mise à jour des données concernant les prévisions de la clientèle pour les prochaines années telles que fournies par le MEES qui ont été transmises au printemps 2017. La mise à jour des données démontre un besoin important de locaux dans un secteur de la ville de Drummondville. Ainsi, le conseil des commissaires adopte une résolution pour soutenir les demandes formulées au MEES pour l'ajout de locaux à l'école Duvernay, pour l'ajout d'une école secondaire, de même que pour des investissements en formation professionnelle, secteur alimentation.

OCTOBRE 2017

ÉTAT FINANCIER 2016-2017 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires. Un résumé explicatif de l'état financier est déposé. Dans un premier temps, M^{me} Francine Bergeron, du cabinet Raymond, Chabot, Grant, Thornton, SENCRL, présente les grandes lignes du rapport de l'auditeur indépendant. Pour sa part, M^{me} Carmen Lemire, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, commente l'état financier et répond aux questions des membres du conseil. Le conseil accepte le rapport de l'auditeur indépendant et l'état financier de la Commission scolaire des Chênes, pour l'année 2016-2017.

PROCÉDURE FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (LQ 2016, chapitre 34), adoptée en décembre 2016, est entrée en vigueur le 1er mai 2017. Cette loi a pour objets de faciliter la divulgation, dans l'intérêt public, d'actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être à l'égard des organismes publics et d'établir un régime général de protection contre les représailles. L'article 18 de cette loi prévoit que

chaque organisme public assujéti doit établir une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés et désigner un « *responsable du suivi des divulgations* » chargé de son application. Cette procédure doit être diffusée au sein de l'organisme. Le conseil adopte ladite procédure et désigne le secrétaire général, M. Bernard Gauthier, à titre de responsable du suivi des divulgations.

ÉCOLE L'AVENIR – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE ET D'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE

Le forage du nouveau puits à l'école L'Avenir n'a pas donné les résultats escomptés. Il n'y a pas assez de volume. La Commission scolaire des Chênes a donc procédé à la fracturation du puits n° 2 qui est déjà en marche dans le but d'augmenter le volume. Les résultats sont concluants. Même si le puits ne correspond pas aux normes actuelles, il est possible de faire approuver ce puits ainsi que la méthode de traitement de l'eau potable. Afin d'obtenir les certificats et l'autorisation nécessaire au prélèvement d'eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable de l'école L'Avenir ainsi qu'à son traitement, il est nécessaire de signer différents documents exigés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Un professionnel a été mandaté au dossier (Environnement LCL inc.) pour s'assurer du suivi des normes du MDDELCC en la matière et servir d'intermédiaire entre le MDDELCC et la commission scolaire. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

OCTROI DE CONTRAT – CORRECTION DE LA STRUCTURE – ÉCOLE LA POUDRIÈRE

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure Maintien des bâtiments 2016-2017. Il consiste en la correction de la structure d'une section de l'école La Poudrière. La procédure d'octroi de contrat est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Il est donc résolu d'octroyer le contrat pour la correction de la structure de l'école La Poudrière à l'entreprise Construction Benoit Moreau inc., au montant de 182 690 \$ (avant taxes);

NOVEMBRE 2017

AUTORISATION DU DIRIGEANT – DÉPASSEMENT DES COÛTS – ÉCOLE SAINT-NICÉPHORE

Le projet de réfection du système de drainage de l'école Saint-Nicéphore s'est soldé par un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial qui était de 97 448 \$. Avant même de commencer les travaux, on a inclus au projet l'ajout d'isolant et

le remplacement de la membrane, prix qui devait être en prix séparé inclus dans la soumission, plutôt qu'exclus. Cet ajout représente un montant de 10 946 \$ soit 11,2 % du projet initial. Durant les travaux, on a dû remplacer la conduite pluviale, déplacer une conduite et réparer des fissures sur la fondation pour une somme de 12 398 \$. Au total, les ajouts sont de 23 344 \$ pour un projet de 120 792 \$. Le dépassement autorisé de 10 %, soit 9 745 \$ a été dépassé de 13 599 \$ pour un total de 23 344 \$ représentant un dépassement total de 24 %. Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement. Le conseil adopte donc une résolution en ce sens.

ADOPTION D'UN RÉGIME D'EMPRUNT

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur autorise annuellement la commission scolaire à créer un « régime d'emprunts ». En plus de simplifier le processus d'emprunts, cette façon de procéder permet de réduire considérablement les délais pour la réalisation de l'emprunt. Cette formule permet le recours à une seule résolution des commissaires pour un montant maximum à emprunter. Les modalités de l'emprunt sont approuvées par deux membres de la direction générale de la commission scolaire. La direction générale de la commission scolaire est autorisée à instituer un régime d'emprunts permettant de conclure, d'ici le 30 septembre 2018, des transactions d'emprunts d'au plus 10 753 000 \$. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

DÉCEMBRE 2017

RAPPORT ANNUEL 2016-2017 DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

Annuellement, et conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Depuis l'adoption du projet de loi 56, il rend aussi compte des résultats du plan de lutte pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation. Il inclut aussi le rapport du Protecteur de l'élève. De plus, la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Aux fins de l'application des mesures prévues à la LGCE, une reddition de comptes des octrois de contrats doit figurer dans le rapport annuel. Le rapport annuel doit être transmis au Ministre au plus tard le 31 décembre de chaque année. Le rapport annuel est donc déposé et adopté par le conseil.

CADRE ORGANISATIONNEL 2018-2019

Annuellement, la commission scolaire doit définir son cadre organisationnel qui comprend, entre autres, les services éducatifs offerts, les territoires pédagogiques, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2021 et les actes d'établissement. Conséquemment, le conseil des commissaires procède à l'adoption du cadre organisationnel 2018-2019.

POLITIQUE RELATIVE À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES DANS NOS ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECTEUR JEUNES

Tous les groupes concernés et prévus dans la loi ont été consultés sur le sujet. Plusieurs groupes ont émis des commentaires. Conséquemment, il est résolu d'adopter les modifications à la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements scolaires du secteur jeune* (SRE-POL-08) et que l'application des critères d'inscription au secondaire se fasse pour l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2019-2020.

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE – SERVICE DE REPROGRAPHIE

La Commission scolaire des Chênes (CSDC) est à sa troisième année d'entente avec la Commission scolaire des Bois-Francis (CSBF) en ce qui concerne le service de reprographie. Compte tenu du rendement des activités de reprographie et des augmentations des coûts vécus par le partenaire, quant à la main-d'œuvre et au coût des fournitures, la volonté de la commission scolaire est de poursuivre ce partenariat en renouvelant l'entente actuelle et en acceptant une indexation de 1,5 % par année scolaire pour 2018-2019 et 2019-2020, plutôt que d'augmenter de 2 % selon la demande originale du partenaire. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

AUTORISATION DU DIRIGEANT – DÉPASSEMENT DE COÛTS – ÉCOLE SAINT-PIE X

Le projet de réfection des sanitaires s'est soldé par un dépassement de coût de plus de 10 % du contrat initial qui était de 192 300 \$. Durant les travaux, on a aménagé un bureau de spécialiste attendant à la salle de bain pour libérer un local à l'étage pour être utilisé comme local d'intervention, devenu nécessaire en fonction de la clientèle. Ces travaux ont nécessité un investissement supplémentaire de 12 321 \$ soit 6,4 %. Les autres modifications en cours de travaux ont été de l'ordre de 11 904 \$, soit 6,2 %. Le dépassement autorisé de 10 %, soit 19 230 \$ a été dépassé de 4 995 \$ pour un total de 24 225 \$ représentant un dépassement total de 12,6 %. Puisque le coût total du projet dépasse de plus de 10 % le coût initial du projet, la loi oblige d'obtenir de la part du dirigeant une autorisation pour accepter ce dépassement. Le conseil adopte donc une résolution en ce sens.

NOMINATION – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS

À la suite de l'annonce du départ à la retraite de M^{me} Chantal Sylvain (février 2018), un poste de direction générale adjointe et de direction des services éducatifs de la formation générale des jeunes est à combler. La nomination s'est faite dans le respect de la structure administrative. Le comité de sélection a mis en place un processus de sélection comprenant plusieurs étapes. Au terme de cette démarche le comité est en mesure de formuler une recommandation au conseil des commissaires quant à la nomination d'une personne au poste de direction générale adjointe et de direction des services éducatifs de la formation générale des jeunes de la Commission scolaire des Chênes. Il est donc proposé et résolu de nommer M^{me} Maude Trépanier au poste de direction générale adjointe et à la direction des services éducatifs de la formation générale des jeunes.

JANVIER 2018

ADHÉSION AU REGROUPEMENT D'ACHATS – ASSURANCE 2018-2019

Annuellement, la commission scolaire doit se doter d'un portefeuille d'assurances générales. Les conditions de renouvellement sont basées sur les informations contenues au dossier de la commission scolaire ainsi qu'à l'expérience de sinistres à jour. En 2016, la Commission scolaire des Chênes a joint le regroupement de commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances générales. L'expérience vécue démontre qu'il est avantageux de maintenir ce regroupement d'achats de services pour l'année 2018-2019. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

FÉVRIER 2018

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – AGRANDISSEMENT SPORTIF DE L'ÉCOLE JEAN-RAIMBAULT

Puisque la construction d'installations sportives fait partie des travaux admissibles dans la Phase IV du *Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique*, la Commission scolaire des Chênes fait la demande de construire un agrandissement du secteur sportif par l'ajout d'une palestre, d'un bloc vestiaires et d'un bloc rangement à l'école secondaire Jean-Raimbault. Cet ajout, nécessaire pour les besoins des élèves, le serait tout autant pour la pratique d'activités physiques pour toute la communauté et serait inscrit à l'intérieur du protocole qui favorise l'utilisation des plateaux sportifs entre la Ville de Drummondville et la Commission scolaire des Chênes. L'investissement est évalué à 2,6 millions \$, dont 50 % du coût sera défrayé par la mesure

et l'autre 50 % par la commission scolaire. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE – RÉNOVATION DE SEPT (7) GYMNASES DANS QUATRE (4) ÉCOLES

Étant donné que la rénovation des gymnases fait partie des travaux admissibles dans la Phase IV du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, la Commission scolaire des Chênes fait la demande pour rénover sept gymnases répartis dans quatre écoles : La Poudrière (deux gymnases), Jean-Raimbault (deux gymnases), Jeanne-Mance (deux gymnases) et Saint-Louis-de-Gonzague (un gymnase). Les travaux prévus consistent en la réfection de la surface (sabler et vernir) pour quatre gymnases et le remplacement des surfaces actuelles pour les trois autres gymnases, le remplacement de l'éclairage pour quatre gymnases, le remplacement des paniers de basket-ball et des tableaux indicateurs pour quatre gymnases, la réfection du rideau diviseur pour un gymnase et la réfection de la peinture des sept gymnases. L'investissement est évalué à 875 000 \$, dont 50 % du coût sera défrayé par la mesure et l'autre 50 % par la commission scolaire. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

MARS 2018

OCTROIS DE CONTRATS DANS LE CADRE DE LA MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS

Le conseil a procédé à plusieurs octrois de contrats dans le cadre de la mesure « *Maintien des bâtiments* ». Les projets ont tous fait l'objet d'appels d'offre publics et sont conformes à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Les projets concernés sont les suivants :

- Réfection de la maçonnerie et de la cour asphaltée à l'école L'Aquarelle (Deshaies et Raymond inc., au montant de 387 600 \$, avant taxes)
- Réfection de la descente chauffante au CFP Paul-Rousseau (Deshaies et Raymond inc., au montant de 96 750 \$, avant taxes)
- Réfection des finis de plancher à l'école Saint-Étienne (Groupe Unisol inc., au montant de 145 334 \$, avant taxes)
- Réfection de la chaufferie et des sanitaires à l'école Immaculée-Conception (Deshaies et Raymond inc., au montant de 491 900 \$, avant taxes)
- Réfection des sanitaires à l'école Saint-Guillaume (Construction J.C. Guèvremont inc., au montant de 182 200 \$, avant taxes)
- Réfection des murs intérieurs à l'école Jeanne-Mance (Construction Bertrand Dionne inc., au montant de 366 575.19 \$, avant taxes)

- Réfection de la maçonnerie à l'école Roméo-Salois (Construction Benoit Moreau inc., au montant de 160 000 \$, avant taxes)
- Réfection de la toiture à l'école Notre-Dame du Bon-Conseil (Toitures Techni-Toit inc., au montant de 53 800 \$, avant taxes)
- Remplacement des chambres froides à l'école Marie-Rivier (Construction Benoit Moreau inc., au montant de 145 460 \$, avant taxes)
- Remplacement du revêtement extérieur à l'école Saint-Jean-de-Wickham (Construction Rénovation Forest inc., au montant de 159 159 \$, avant taxes).

CALENDRIERS SCOLAIRES 2018-2019

Comme prévu par la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Chênes a la responsabilité d'adopter un calendrier scolaire pour chacun de ses secteurs d'enseignement. Aussi, l'entente locale du personnel enseignant prévoit que chaque année, avant le 1^{er} mai, la commission scolaire et le syndicat s'entendent sur le calendrier scolaire. Celui-ci établissant les congés mobiles, les journées de planification et d'évaluation ainsi que les jours de classe. Tous les groupes concernés et prévus dans la Loi ont été consultés sur le sujet et la commission scolaire a fait le point sur les différents avis reçus en atelier de travail du conseil. Il est donc résolu d'adopter les calendriers scolaires 2018-2019, pour le secteur jeunes, le secteur de la formation générale des adultes et le secteur de la formation professionnelle excluant le calendrier du secteur carcéral.

MANDAT – APPEL D'OFFRES POUR LE PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

En 2015, la Commission scolaire des Chênes joignait un regroupement d'achats dans le domaine des programmes d'aide aux employés (PAE) mis sur pied par La Fédération des commissions scolaires du Québec. Le contrat fut éventuellement adjugé au *Groupe Renaud*, aujourd'hui propriété de la firme Morneau Shepell. Ce regroupement d'achats arrive à échéance le 30 juin 2018. Afin d'assurer la continuité de ce service, la FCSQ a conclu un protocole d'entente avec Collecto afin d'offrir un programme d'aide aux employés au réseau de l'éducation. La signature de ce protocole d'entente fait suite à l'Entente de partenariat en vigueur entre la FCSQ et Collecto, services regroupés en éducation. Considérant les économies potentielles quant à la gestion du contrat et de coût des services, il y a lieu de considérer la participation de la Commission scolaire des Chênes à un tel regroupement. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE ÉCHANGE DE TERRAINS – ÉCOLE ROMÉO-SALOIS

Concrètement, la municipalité de Saint-Germain souhaite implanter un centre communautaire, de même qu'une patinoire munie d'un toit derrière l'école Roméo-Salois. La municipalité a fait part de ses besoins à la Commission scolaire des Chênes et souhaite, notamment, que cette dernière retire son droit de refus, afin d'aller de l'avant avec son projet et acquérir des parties de terrain. La Société québécoise des infrastructures (SQI) est impliquée dans les pourparlers. La SQI demande d'obtenir une résolution de signature de la part de la Commission scolaire des Chênes et de la part de la municipalité pour compléter un premier projet de protocole. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

AVRIL 2018

OCTROIS DE CONTRATS DANS LE CADRE DE LA MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS

Le conseil a procédé à plusieurs octrois de contrats dans le cadre de la mesure « *Maintien des bâtiments* ». Les projets ont tous fait l'objet d'appels d'offre publics et sont conformes à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Les projets concernés sont les suivants :

- Réfection de la maçonnerie à l'école Saint-Simon (ADM Construction inc., au montant de 386 452 \$, avant taxes)
- Réfection de la maçonnerie à l'école Frédéric-Tétreau (Maçonnerie Bissonnette inc., au montant de 120 124 \$, avant taxes)
- Réfection des sanitaires et ajout d'une thermopompe à l'école Saint-Félix-de-Kingsey (Construction Benoit Moreau inc., au montant de 567 261 \$, avant taxes)
- Réfection de la cour asphaltée à l'école Bruyère (Marc-André Paysagiste inc., au montant de 159 477 \$, avant taxes)
- Réfection de la maçonnerie à l'école Saint-Nicéphore (Deshaies et Raymond inc., au montant de 268 600 \$, avant taxes)
- Réfection de l'auditorium de l'École La Poudrière (Constructions Allard inc., au montant de 312 740 \$, avant taxes)
- Réfection de la chaufferie à l'école Frédéric-Tétreau (Groupe CEVEC inc., au montant de 268 578 \$, avant taxes)
- Réfection de la chaufferie au Centre Marcel-Proulx (Entreprises Marcel Têtu inc., au montant de 307 770 \$, avant taxes)
- Réfection du système de chauffage Lot 1 à l'école Marie-Rivier (Groupe CEVEC inc., au montant de 2 816 306 \$, avant taxes)
- Réfection de la génératrice Lot 2 à l'école Marie-Rivier (Groupe CEVEC inc., au montant de 109 675 \$, avant taxes)

PROCESSUS DE SÉLECTION – DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale ayant confirmé ses intentions de départ à la retraite le 1^{er} août 2018, une réflexion doit s'amorcer concernant le processus de sélection d'une nouvelle direction générale. Par voie de résolution, le conseil convient de procéder à l'ouverture du poste de direction générale de la Commission scolaire des Chênes, de créer un comité de sélection formé de six membres du conseil, dont le président, de recourir à de l'expertise externe pour une somme n'excédant pas 30 000 \$ et de donner au comité le mandat de poser tout geste utile afin de présenter au conseil une recommandation quant à l'embauche d'une nouvelle direction générale.

FRAIS FACTURÉS AUX PARENTS – MATÉRIEL PÉRISSABLE – REPROGRAPHIE

En vertu de la *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes*, article 2.3.1, le conseil des commissaires établit annuellement un tarif maximum pour les établissements au niveau de la reprographie. Le conseil d'établissement, quant à lui, établit annuellement le montant pour la reprographie en tenant compte des pratiques pédagogiques de son milieu. Il est donc résolu d'adopter les tarifs suivants pour le matériel périssable – reprographie : 40 \$ pour un élève du préscolaire et du primaire et 46 \$ pour un élève du secondaire.

TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE DU MIDI 2018-2019

La *Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des élèves adultes* prévoit que le conseil des commissaires détermine le tarif annuel de la surveillance. Rappelons que la surveillance à l'heure du dîner n'est pas subventionnée par le MEES et que le conseil des commissaires a adopté des tarifs permettant l'autofinancement depuis 2012-2013. Le ratio d'organisation est d'un (1) surveillant pour environ trente (30) élèves au primaire. Les tarifs en vigueur permettent de dégager une marge de manœuvre de 5 % pour faire face aux mauvais payeurs. Il est résolu d'adopter les tarifs suivants pour la surveillance : 259 \$ par enfant pour les trois (3) premiers enfants d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire; 60 \$ par enfant à compter du 4^e enfant d'une même famille fréquentant le préscolaire et le primaire; 39 \$ pour un élève au secondaire.

ADOPTION DU PLAN DE CLASSIFICATION DES DOCUMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES

La Commission scolaire des Chênes doit procéder à une refonte de son *Plan de classification des documents*. Ce plan est un document de nature organisationnelle et accessible au public. Il constitue une obligation légale et administrative pour les organismes dits

publics. Cette obligation est décrite dans la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., ch. A-2.1). Elle oblige les organismes publics à tenir une liste de classement qui permet le repérage de l'information et qui indique l'ordre de classement des documents ou des dossiers. Le plan de classification est un outil de gestion qui regroupe les documents par sujet, selon une hiérarchie logique basée sur les principales activités d'un organisme. La commission scolaire doit donc agir conformément à la législation en vigueur. Conséquemment, le conseil procède à l'adoption d'une résolution en ce sens.

MAI 2018

ACTION COLLECTIVE

En marge de l'action collective sur les frais facturés aux parents, il est résolu d'approuver l'entente intitulée « *Principaux éléments d'une entente de règlement relative aux frais chargés par les commissions scolaires défenderesses* ».

TARIFICATION DES PROGRAMMES PARTICULIERS

Selon la politique relative aux contributions financières exigées des parents, le conseil des commissaires doit fixer les frais facturés aux parents pour les programmes particuliers de la Commission scolaire des Chênes. Les activités des programmes ont été déposées auprès des conseils d'établissement du secondaire afin qu'ils soumettent leur recommandation sur les tarifs à adopter. Les tarifs proposés sont des maxima. Ceux-ci peuvent être réduits en tenant compte de certains revenus propres à l'établissement ou à la suite d'une révision des activités du programme. Pour le primaire, tous les programmes sont déjà en autofinancement à l'exception du programme de musique.

RECONDUCTION DU MANDAT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Renouvelé en 2015, le mandat de trois ans de M^e Dominique Paillé, Protecteur de l'élève, arrive à échéance le 30 juin 2018. Elle est en poste depuis 2012. L'évaluation du travail de M^e Paillé dans le cadre de son mandat étant très positive, il est proposé et résolu de renouveler son mandat pour les trois prochaines années comme le prévoit le règlement ministériel à cet égard (au 30 juin 2021).

AUTORISATION DE SIGNATURE – SERVITUDE ET PERMISSION – TERRAIN ÉCOLE ROMÉO-SALOIS

Dans le dossier d'échange de terrains à l'école Roméo-Salois, pour la construction du centre communautaire à Saint-Germain-de-Grantham, il y a lieu de convenir de deux ententes supplémentaires

et d'une demande de servitude au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). La première entente est une servitude commune pour le stationnement de l'école et le celui du futur centre. La deuxième entente est une permission pour que la municipalité puisse faire des travaux sur les terrains (*stationnement et cour d'école*). Le troisième élément est une demande au MEES dans le cadre du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire*. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

OCTROIS DE CONTRATS DANS LE CADRE DE LA MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS

Le conseil a procédé à deux octrois de contrats dans le cadre de la mesure « *Maintien des bâtiments* ». Les projets ont tous fait l'objet d'appels d'offre publics et sont conformes à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Les projets concernés sont les suivants :

- Conversion de la chaudière mazout à l'électricité à l'école Caroussel (GNR Corbus inc., au montant de 138 719 \$, avant taxes)
- Remplacement du réservoir d'eau domestique à l'école La Poudrière (SD Énergie inc., au montant de 557 200 \$, avant taxes)

NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION, D'UN COORDONNATEUR SECTORIEL DE LA GESTION DES INCIDENTS ET SON SUBSTITUT

Les commissions scolaires comme les autres organismes publics doivent nommer leurs principaux intervenants en sécurité de l'information. Cette obligation provient de l'*Approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information* (ASGSI) découlant de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises de l'état* (G-1.03). Cette action s'inscrit également dans le projet Sécurité de l'information dans les commissions scolaires (SICS) mené par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) en collaboration avec la GRICS. Comme première étape, la commission scolaire doit officialiser la nomination d'un Responsable de la sécurité de l'information (RSI), d'un Coordonnateur sectoriel de la sécurité des incidents et de son substitut. Il a été convenu que le directeur du service du transport et technologie de l'information devrait être nommé RSI, que l'analyste en informatique devrait être nommé CSGI et un administrateur réseau à titre de substitut. Comme le projet n'en est qu'à ses débuts et que la nature et l'ampleur de la tâche sont appelées à évoluer, il apparaît opportun de déléguer le pouvoir à la direction générale de nommer ces intervenants afin de pouvoir faire rapidement les changements éventuels en fonction de l'évolution du projet. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

ÉCOLES DU MINISTRE – ORIENTATION DU CONSEIL

Les démarches entamées par la municipalité de Saint-Lucien pour l'obtention de l'agrandissement de l'école Des 2 Rivières, de même que les échanges intervenus avec la Commission scolaire des Chênes à ce sujet, font en sorte que le conseil des commissaires doit se pencher sur une orientation eu égard aux deux écoles désignées sous le vocable « *école du ministre* ». Selon toute vraisemblance, Saint Lucien et Lefebvre sont les seules municipalités à être propriétaires du bâtiment abritant leur école. Dans ce contexte, une rétrocession des écoles Des 2 Rivières et Sainte-Jeanne d'Arc permettrait aux municipalités concernées de consacrer à d'autres fins, les sommes actuellement payées pour l'entretien de leurs écoles, d'autant plus que pour toute acquisition immobilière, la commission scolaire doit obtenir l'aval du MEES. Conséquemment, il est résolu de mandater le président et la direction générale pour entamer des démarches avec la municipalité de Saint-Lucien, celle de Lefebvre et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur; dans le but que la Commission scolaire des Chênes se porte acquéreuse des écoles Des 2 Rivières et Sainte Jeanne-d'Arc, à des conditions à être convenues entre les parties et qui soient acceptables autant pour le conseil que pour le MEES.

ADOPTION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

À la suite de vastes consultations, le gouvernement du Québec a défini une vision commune qui se veut innovante pour édifier une politique qui mobilisera la société québécoise autour d'un seul et même but : la réussite éducative. Le *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) de la Commission scolaire des Chênes s'inscrit en cohérence avec ce vaste projet de société. Les projets éducatifs des établissements d'enseignement seront, pour leur part, l'expression locale du PEVR, dans le respect de la diversité des milieux. Sommairement, le PEVR d'une commission scolaire doit décrire le contexte dans lequel elle évolue, les caractéristiques et les attentes de son milieu, les besoins de ses écoles et de ses centres et les enjeux auxquels elle est confrontée. Cela fait, la commission scolaire identifie ses orientations et les objectifs qu'elle vise. Elle se fixe aussi des cibles à atteindre au terme de la période couverte par le plan. Il est donc proposé et résolu d'adopter le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022* de la Commission scolaire des Chênes et de procéder à son envoi au Ministère.

OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

En vertu de l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Chênes doit rendre publics les objectifs et principes de la répartition des subventions, du produit de la

taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements. La répartition doit aussi prévoir les montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement ainsi que les montants requis pour les besoins de la commission scolaire et de ses comités. Le document adopté par le conseil tient compte des recommandations du comité de répartition des ressources et a fait l'objet de consultation auprès du comité consultatif de gestion et du comité de parents.

JUIN 2018

NOMINATION – DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

À la suite de l'annonce, par la directrice générale, M^{me} France Lefebvre, de son intention de prendre sa retraite au 1^{er} août 2018, le conseil des commissaires a procédé à la nomination d'un comité de sélection formé de M^{me} Julie Bourassa, M^{me} Élisabeth Jutras, M^{me} Manon Rivard, M. Marc Bergeron, M. Alain Charest, commissaires, de même que M. Jean-François Houle, président de la commission scolaire. Le comité de sélection a mis en place un rigoureux processus de sélection comprenant plusieurs étapes et a procédé à l'affichage du poste. Le comité a procédé à une consultation du conseil des commissaires et des cadres scolaires, de même que des directions d'établissement et de centre pour l'élaboration du profil recherché. Au terme de cette démarche, au cours de laquelle il a été accompagné par une firme professionnelle, le comité est en mesure de formuler une recommandation au conseil des commissaires quant à la nomination d'une personne au poste de directeur général de la Commission scolaire des Chênes. Il est donc proposé et résolu de nommer M. Lucien Maltais au poste de directeur général de la Commission scolaire des Chênes, au moment à convenir avec ce dernier et de lui transmettre l'appui et les vœux de succès de la part du conseil dans l'exercice de son mandat.

NOMINATION – DIRECTION GÉNÉRALE INTÉrimAIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La directrice générale ayant confirmé la date de son départ à la retraite pour le 1^{er} août 2018, le conseil des commissaires doit s'assurer d'un intérim, et ce, jusqu'à la date d'entrée en fonction du nouveau directeur général. Il est donc résolu de nommer M^{me} Carmen Lemire au poste de directrice générale par intérim, à compter du 1^{er} août 2018, et ce, jusqu'au moment de l'entrée en fonction du nouveau directeur général.

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE LA MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS

Le conseil a procédé à un octroi de contrat dans le cadre de la mesure « *Maintien des bâtiments* ». Le projet a fait l'objet d'appels d'offre publics et est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle* (SRM-POL-01). Le projet concerné est le suivant:

- Remplacement de la génératrice au Centre Saint-Frédéric (Systèmes Urbains inc., au montant de 167 004 \$, avant taxes)

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018-2019

Le conseil des commissaires doit adopter le budget de la Commission scolaire des Chênes pour l'exercice financier 2018-2019 et le transmettre au ministre (articles 277, 312, et 475 de la *Loi sur l'instruction publique*). La directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources financières, M^{me} Carmen Lemire, présente les prévisions budgétaires 2018-2019 et répond aux questions des commissaires à ce sujet. Il s'agit du premier budget à être adopté depuis la mise en place du comité de répartition des ressources, conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique. Il est proposé et résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 166 128 829 \$ et des dépenses de 166 798 319 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

OCTROI DE CONTRAT - LOCATION DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS

Dans le cadre du renouvellement des photocopieurs, il est nécessaire de procéder au remplacement de plusieurs appareils, compte tenu de leur âge avancé, du coût d'opération croissant et de la désuétude technologique. Le nombre important d'appareils à remplacer offre la possibilité d'obtenir des coûts avantageux. Pour ce faire, le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public. L'appel d'offres visait le remplacement de cinquante-deux (52) photocopieurs multifonctions avec une option de remplacement pour quatorze (14) appareils supplémentaires dans une quarantaine d'établissements de la commission scolaire sur la base d'un contrat de location d'une durée de cinq (5) ans avec une année d'option. Conformément aux documents d'appel d'offres, les soumissions ont été ouvertes le 18 juin 2018. Le Service des ressources matérielles a procédé aux vérifications, notamment quant à l'exactitude du prix soumis, à l'admissibilité des soumissionnaires et à la conformité des soumissions pour ensuite formuler sa recommandation. Conséquemment, il est résolu d'octroyer le contrat de location des photocopieurs multifonctions, d'une durée de cinq (5) ans avec une année d'option, à l'entreprise Buropro Citation inc., au montant de 921 211 \$ (avant taxes).

OCTROI DE CONTRAT - INSTALLATION D'UN MONTE-PERSONNE - ÉCOLE JEANNE-MANCE

Ce projet a été retenu dans le cadre de la mesure *Amélioration de l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées (mesure 30850)*. Le projet consiste à l'installation d'un monte-personne dans le bloc central de l'école. La procédure d'octroi de contrat est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et à la *Politique de gestion contractuelle (SRM-POL-01)*. Il est résolu d'octroyer le contrat pour l'installation d'un monte-personne à l'école Jeanne Mance à l'entreprise Deshaies et Raymond inc., au montant de 297 650 \$ (avant taxes).

PROJET D'ENTENTE RELATIVE À LA DÉCONTAMINATION DU SITE DU CENTRE SAINT-PAUL

En 2012, la Commission scolaire des Chênes et M. Roger Dubois (*Roger Dubois inc.*) ont convenu d'une entente d'échange de propriétés de gré à gré. La commission scolaire avait informé M. Dubois de l'existence de sol contaminé sur le terrain du Centre Saint-Paul et s'était engagée à lui remettre un certificat de décontamination. La commission scolaire avait retenu les services d'une firme spécialisée pour procéder à la décontamination du sol. Les travaux (*traitement in situ*) n'ont cependant pas permis d'éliminer la contamination, notamment sous le bâtiment. Cette situation a empêché M. Dubois d'utiliser le bâtiment depuis son acquisition. Il a donc subi des pertes financières ainsi que la perte de jouissance du terrain et du bâtiment. Les parties conviennent que la démolition du bâtiment et l'extraction du sol représentent la meilleure façon de procéder. Les dépenses encourues seront assumées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le conseil adopte une résolution en ce sens.

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE – SERVICE AUX ENTREPRISES

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la Commission scolaire des Chênes s'est jointe à la Commission scolaire des Bois-Francis et à la Commission scolaire de la Rivéraine pour offrir ses services de formation destinés aux entreprises. À la suite de l'évaluation faite de cette offre régionalisée et de ce guichet unique, les représentants des trois commissions scolaires ont recommandé à leur conseil des commissaires de poursuivre l'entente après un ajustement au niveau du partage des surplus. Cette proposition reconnaît l'implication des parties et l'évolution du marché de l'emploi. Il est donc résolu que la commission scolaire procède au renouvellement du protocole d'entente entre la Commission scolaire de la Rivéraine, de la Commission scolaire des Bois-Francis et la Commission scolaire des Chênes relativement au regroupement des Services aux entreprises des trois commissions scolaires.



ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 30 juin 2018

REVENUS

Subvention de fonctionnement du MÉES	118 261 816 \$
Taxe scolaire	28 695 024 \$
Autres revenus.....	17 506 860 \$
Total des revenus.....	164 463 700 \$

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

Activités éducatives	117 919 966 \$
Activités administratives.....	6 486 763 \$
Entretien des biens meubles et immeubles	15 413 451 \$
Activités connexes et services d'appoint.....	23 869 913 \$
Total des dépenses.....	163 690 093 \$

DÉPENSES PAR NATURE

Rémunération	123 844 544 \$
Fournitures et matériel	6 843 902 \$
Services, honoraires et contrats	18 837 512 \$
Amortissement et charges d'investissement non capitalisables	6 624 115 \$
Autres.....	7 540 020 \$
Total des dépenses	163 690 093 \$

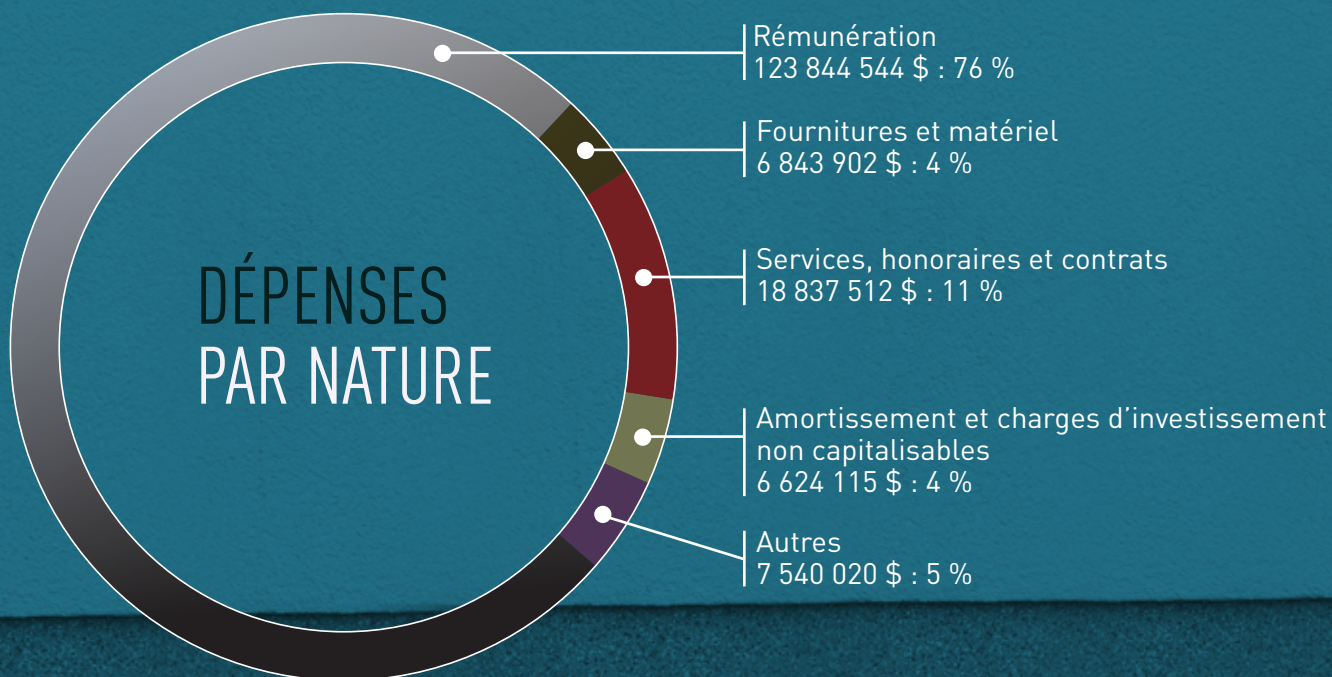
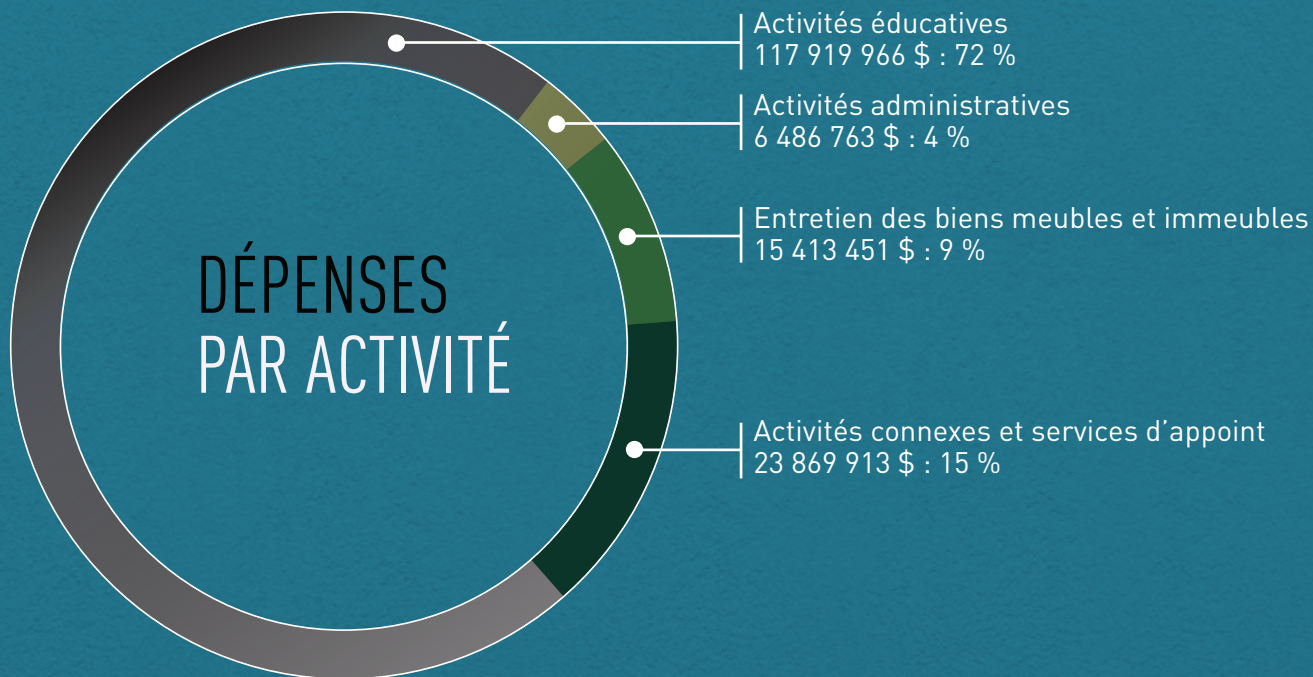
LE SURPLUS

Surplus accumulé au 1 ^{er} juillet 2017	16 947 033 \$
Surplus de l'exercice.....	773 607 \$
Surplus accumulé au 30 juin 2018	17 720 640 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MÉES OU D'UN AUTRE PARTENAIRE

Actifs financiers nets (dette nette)	(113 875 588) \$
Actifs financiers financés par le MÉES.....	38 015 041 \$
Passif financier financé par le MÉES	157 334 305 \$
Revenus reportés liés aux immobilisations corporelles	1 946 389 \$
Actifs financiers nets d'un financement du MÉES ou d'un autre partenaire	7 390 065 \$





REDDITION DE COMPTES –

LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS (ARTICLE 20 – LGCE)

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE) a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour. La présente reddition de comptes est conforme à ses exigences.

Entreprise	Personne physique	Nombre de contrats	Montant avant taxes
9	0	9	1 355 456 \$

NOS ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

ÉCOLES PRIMAIRES :

- > Bruyère/Saint-Charles
- > Christ-Roi
- > Duvernay
- > Frédéric-Tétreau/Immaculée-Conception
- > Saint-Majorique
- > Saint-Félix de Kingsey
- > Des 2 Rivières
- > Saint-Guillaume
- > Saint-Bonaventure
- > Notre-Dame-du-Rosaire/ Sainte-Marie
- > Saint-Étienne
- > Saint-Joseph
- > Saint-Louis-de-Gonzague
- > Saint-Nicéphore
- > Saint-Pie X
- > Saint-Pierre
- > Saint-Simon/L'Aquarelle
- > Notre-Dame du Bon-Conseil
- > Carrousel
- > Saint-Eugène
- > L'Avenir
- > Notre-Dame de Durham-Sud
- > Sainte-Jeanne-d'Arc de Lefebvre
- > Cyrille-Brassard
- > Jésus-Adolescent/Roméo-Salois
- > Aux Quatre-Vents/Le Relais
- > Saint-Jean de Wickham
- > À l'Orée-des-Bois
- > Du Sentier

ÉCOLES SECONDAIRES :

- > Jean-Raimbault
- > Jeanne-Mance
- > Marie-Rivier
- > La Poudrière
- > Parcours axés sur l'emploi

FORMATION PROFESSIONNELLE :

- > Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES :

- > Centre Sainte-Thérèse

SERVICE AUX ENTREPRISES

LES SERVICES :

(situés au Centre Saint-Frédéric – Siège social, 457 rue des Écoles)

- > Administration générale / Direction générale
- > Secrétariat général / Service des communications
- > Service des ressources éducatives aux jeunes
- > Service des ressources humaines
- > Service des ressources financières
- > Service des ressources matérielles
- > Service du transport et des technologies de l'information
- > Orthophonie



LE PERSONNEL DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES EN 2017-2018

La *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.011) vise à renforcer les mécanismes de gestion et de contrôle des effectifs des organismes publics, notamment pour suivre et encadrer leur évolution.

En vertu de l'article 20 de cette loi, les commissions scolaires doivent faire état de l'application des dispositions prévues en matière de dénombrement des effectifs dans leur rapport annuel. Cet état doit notamment présenter le niveau d'effectifs et sa répartition par catégories d'emplois.

Ainsi, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, la cible établie est de 2 680 933,30 heures rémunérées.

AVRIL 2017 À MARS 2018

	Total d'heures rémunérées	Nombre d'employés pour la période visée	Écart % de la cible visée
Personnel d'encadrement	136 092,20	87	
Personnel professionnel	202 092,08	151	
Personnel enseignant	1 453 666,55	1 475	
Personnel de bureau, technicien et assimilé	817 493,26	1 242	
Ouvriers, personnel d'entretien et de service	111 194,19	103	
Total	2 720 538,28	3 058	1,46%

Le niveau d'effectif de la Commission scolaire des Chênes pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 dépasse la cible visée de 1,46 %, notamment en raison d'une hausse de la clientèle et de l'ajout de mesures ciblées visant l'embauche de nouveau personnel en services directs aux élèves.

LE PERSONNEL RÉGULIER* DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2016/17	2017/18
Personnel enseignant (Préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)	795	805
Personnel professionnel (Conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.)	105	110
Personnel de soutien (Soutien technique, para-technique, administratif, manuel, entretien, etc.)	623	625
Gestionnaires (Directions d'établissement, directions de service, coordonnateurs, conseillers, etc.)	74	73
Total	1597	1613

LE PERSONNEL OCCASIONNEL* DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2016/17	2017/18
Personnel enseignant (Préscolaire, primaire et secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)	399	421
Personnel professionnel (Conseillers pédagogiques, orthopédagogues, psychologues, psychoéducateurs, orthophonistes, etc.)	27	25
Personnel de soutien (Soutien technique, para-technique, administratif, manuel, entretien, etc.)	256	259
Gestionnaires (Directions d'établissement, directions de service, coordonnateurs, conseillers, etc.)	5	3
Total	687	708

Grand total pour 2017-2018 : 2 321 employés

*Selon les données recueillies en mars 2018.



BILAN DU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

EN 2017-2018

PROJETS D'INVESTISSEMENT

- Plus de 20 projets totalisant près de 6,4 millions de dollars furent réalisés dans les immeubles de la commission scolaire dans le cadre de la mesure « *Maintien des bâtiments et résorption du déficit de maintien* ». Entre autres, les interventions portaient sur des réfections de chaufferie, de sanitaires et de toitures. Certains travaux concernaient aussi la réfection du drainage et de revêtements de plancher. Notons deux projets majeurs, soit la réfection du système de chaufferie pour l'école secondaire Marie-Rivier et la réfection du parement de maçonnerie à l'école Saint-Simon.
- Dans le cadre de la mesure « *Amélioration de l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées* », nous avons débuté les plans et devis pour l'installation d'un monte-personne à l'école Jeanne-Mance.
- Dans le cadre des demandes du Plan québécois des infrastructures, PQI 2017-2027, la commission scolaire a reçu l'autorisation pour l'agrandissement du CFP Paul-Rousseau, bâtiment de mécanique de véhicules lourds routiers (MVLRL), situé à Saint-Germain de Grantham. Ce projet représente un investissement de plus de 7 millions de dollars.
- Dans le cadre des demandes du Plan québécois des infrastructures, PQI 2018-2028, la commission scolaire a reçu l'autorisation de procéder à la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir le secteur Alimentation. Les programmes de la formation professionnelle de ce secteur sont présentement logés à l'école secondaire Marie-Rivier. Ce projet représente un investissement de plus de 9 millions de dollars.
- Toujours au niveau du Plan québécois des infrastructures, PQI 2019-2029, la commission scolaire a déposé quatre projets d'infrastructures majeurs soit; la construction d'une nouvelle école secondaire, la construction d'une nouvelle école primaire, l'agrandissement d'une école primaire et le réaménagement des locaux de l'école secondaire Marie-Rivier qui seront vacants suite au départ des programmes du secteur Alimentation en formation professionnelle. De plus, la commission scolaire a aussi déposé une demande de locaux temporaires pour pallier à l'augmentation de la clientèle tant au niveau primaire que secondaire, et ce pour les prochaines années. Toutes ces demandes représentent un investissement de plus de 78 millions de dollars.

- La commission scolaire a complété l'agrandissement de l'école Jésus-Adolescent en y ajoutant 12 classes et un gymnase double. Ce projet a représenté un investissement de plus de 8 millions de dollars. Durant la construction, les élèves ont poursuivi leur formation dans les locaux aménagés à l'Office municipal d'habitation. Ce petit séjour temporaire et inhabituel a permis aux élèves et au personnel de retrouver en début d'année scolaire une école complètement transformée.

PARCS-ÉCOLE

- Dans le cadre de la mesure « *Embellissement des cours d'école* », la commission scolaire a reçu une aide financière de la part du ministère pour réaliser cinq projets de parc-école pour les écoles suivantes : école Carrousel, école L'Aquarelle, école Frédéric-Tétreau, école Saint-Charles et l'école Saint-Jean de Wickham. Ces travaux se réaliseront avec la participation de la ville de Drummondville et la municipalité de Wickham.

PARC IMMOBILIER

- Pour la mesure « *Réfection et transformation des bâtiments* », la commission scolaire a réalisé des travaux de près de 1,7 million de dollars répartis en 58 projets, dans 41 bâtiments différents.
- Au cours de la dernière année, l'équipe du Service des ressources matérielles a travaillé à l'entretien de plus de 50 bâtiments représentant plus de 190 000 m² de surface, en plus de toutes les activités reliées à l'entretien des terrains.
- Le nombre annuel de bons de travail émis s'est élevé à 7 226 bons. De ce nombre, 3 747 furent des demandes des écoles.



BILAN DU SERVICE DU TRANSPORT ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION EN 2017-2018

TRANSPORT SCOLAIRE

Comme par les années passées, nous avons assuré le transport scolaire de près de 10000 élèves sur le territoire de la Commission scolaire des Chênes, représentant 298 parcours différents effectués par 149 véhicules qui parcourent 10800 km quotidiennement. L'augmentation de clientèle et les besoins spéciaux de certains élèves ont amené l'ajout d'un autobus supplémentaire ainsi que d'une berline. La venue de l'école alternative à la rentrée scolaire suivante a présenté un défi pour la confection des routes, afin de combler les nouveaux besoins de transport.

En plus des dossiers habituels, le renouvellement des contrats avec les transporteurs scolaires a occupé une grande partie de l'année. Considérant l'ampleur de cette activité, qui représente un budget de 8513000 \$ annuellement, plusieurs rencontres ont été nécessaires afin de conclure ces importants contrats qui resteront en vigueur jusqu'en juin 2026, en respect des nouvelles dispositions de nos règles budgétaires. Dans la réalisation de ce dossier complexe, le service du transport a bénéficié de la contribution indispensable de la direction générale adjointe du secteur des finances.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le service des technologies de l'information supporte un parc informatique en croissance constante qui totalise près de 5000 ordinateurs, 1600 tablettes numériques et plus de 600 tableaux interactifs. Son réseau informatique filaire ou WiFi se déploie dans tous les établissements reliés entre eux par une infrastructure de fibres optiques totalisant une longueur de plus 180 km.

Au courant de la dernière année, l'équipe du service des TI a participé à la réalisation de projets totalisant des investissements de près de 1 100 000 \$. Du côté des serveurs, une deuxième phase de leur remplacement a été réalisée. En ce qui concerne la réseautique et la téléphonie, différents travaux ont été exécutés, dont la modernisation du câblage de certains bâtiments et le rehaussement de certains commutateurs. Plusieurs systèmes d'intercommunication dans les écoles et certaines composantes des systèmes de contrôle d'accès ont également été modernisés ou ajoutés. Enfin, le service a procédé à des travaux de maintien touchant de nombreux équipements tels les blocs d'alimentation électrique sans interruption (UPS).

En plus des travaux d'infrastructure, plus de 800 ordinateurs ont été remplacés et tous ceux qui ne pouvaient être rehaussés au-delà du système d'exploitation Windows XP ont été retirés. Parallèlement au maintien des postes de travail, l'implantation de systèmes centraux de gestion des configurations s'est poursuivie, autant pour les ordinateurs que pour les tablettes numériques.

Comme par les autres années, l'équipe s'est investie afin d'améliorer notre parc d'équipements ainsi que ses façons de faire en visant les meilleures pratiques en gestion des TI.



BILAN DU SERVICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES ET DU SERVICE AUX ENTREPRISES EN 2017-2018

FORMATION PROFESSIONNELLE

En collaboration avec Desjardins, le projet « *Mon premier emploi manufacturier* », d'une durée de trois ans, a vu le jour à l'été 2018. Trois commissions scolaires se sont regroupées pour offrir 30 emplois d'été à des élèves, dans 24 entreprises manufacturières. Ce projet vise à valoriser les métiers de soudeur, machiniste, électromécanicien, tôlier et opérateur d'équipements de production.

En octobre 2017, nous avons eu l'annonce que notre demande d'agrandissement du bâtiment de Saint-Germain-de-Grantham a été acceptée, avec l'appui de RTL et ATUQ pour un montant total de 5,9 millions \$. Cet agrandissement permettra de former des mécaniciens et des mécaniciennes pour les sociétés de transport. Depuis, nous travaillons étroitement avec ces partenaires pour adapter le DEP en mécanique de véhicules lourds routiers.

Avec les directions des écoles secondaires, nous avons effectué une analyse des résultats et des objectifs de notre offre de service des programmes en concomitance intégrée, que nous offrons depuis plus de 5 ans. Cette consultation nous a orientés sur de nouvelles pratiques pour le recrutement et la référence, mais aussi à prendre la décision d'ajouter le programme de mécanique automobile.

Nous avons travaillé à la mise en place d'un service d'entrée en formation en mathématique pour août 2018. Depuis quelques années, nous nous interrogeons sur les difficultés en mathématique de certains de nos élèves qui quittaient leur formation avant leur diplomation. La conseillère pédagogique, les professionnels du service d'accompagnement du CFP et deux enseignants en mathématique du secondaire ont travaillé à l'élaboration d'un test d'auto-évaluation ainsi qu'à des activités de révision adaptées aux notions nécessaires à la réussite de nos programmes.

FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES (FGA)

L'année scolaire 2017-2018 a permis d'augmenter pour une troisième année consécutive, le nombre d'élèves à équivalents temps plein (ETP).

LES PROJETS

Ma plus belle histoire :

Cette année encore, cette activité a connu un vif succès. Le 9 avril 2018, le Centre Sainte-Thérèse a remis les prix du concours « *Ma plus belle histoire* » à 41 lauréats en présence de représentants provinciaux et locaux du syndicat du personnel enseignant et de la direction générale de la commission scolaire. De ces 41 participants, quatre ont mérité un prix national. De plus, notre personnel enseignant a reçu, encore cette année, le prix « *Coup de pouce* » pour son implication.

Concours du Club Richelieu Féminin :

Dans le cadre du Mois de la Francophonie, le Club Richelieu Féminin offre aux élèves des niveaux français FBC et francisation, la possibilité de participer à un concours d'écriture et de prise de parole. La remise des prix a eu lieu le 27 mars 2018. Quinze gagnants ont reçu des prix de 50 \$ dans les catégories « *écriture d'un texte* », de la dictée et de la prise de parole. De plus, le 10 avril 2018, tous les gagnants ont été reçus par le club Richelieu Féminin pour un souper à l'Hôtel Le Dauphin.

Projet J :

Cette année, le « *Projet J* » a eu deux cohortes : du 14 août 2017 au 24 novembre 2017 et du 26 février 2018 au 8 juin 2018. D'une durée de 15 semaines, ce projet a permis à environ 23 participants de vivre différents ateliers d'exploration de métiers et d'acquérir certaines cartes de compétence. Après leur séjour au « *Projet J* », les participants ont été pris en charge par le Carrefour jeunesse emploi afin d'assurer une transition harmonieuse vers l'emploi. Le centre local d'emploi, partenaire de premier plan dans ce projet, a été très satisfait des résultats.

Projet Récupération Centre-du-Québec :

En partenariat avec Récupération Centre-du-Québec, le Centre Sainte-Thérèse a mis en place ce nouveau projet de formation en insertion sociale qui vise à développer un « *mieux-être au travail* » pour une clientèle vivant avec différentes limitations. Cette formation s'est donnée à l'usine de Récupération Centre-du-Québec du 25 septembre 2017 au 8 juin 2018.

L'école « La Rue'L » :

Le 21 juin 2018 a eu lieu le bilan annuel de l'école « La Rue'L ». Pour l'année scolaire 2017-2018, ce sont 37 personnes qui ont été accueillies. À ce jour, tous les intervenants impliqués sont satisfaits des résultats de l'année. Le projet est reconduit pour 2018-2019.

Être en projet :

L'année s'est bien déroulée même si les inscriptions ont été au ralenti au début de l'année. Nous avons expérimenté un volet pour la clientèle immigrante avec trois élèves. Les résultats ont été très positifs, autant pour la clientèle immigrante que pour la clientèle régulière d'*Être en Projet*. Le Centre local d'emploi reconduit ce projet pour l'an prochain.

Courir pour persévérer :

Le programme « *Courir pour persévérer* » a connu un grand succès encore cette année. Plusieurs élèves ont participé à ce programme qui les a aidés à poursuivre leur parcours scolaire.

SERVICE AUX ENTREPRISES

L'équipe

De façon régulière, plus de 22 personnes ont fait partie de l'équipe administrative au cours de l'année 2017-2018, certains à 100 % de leur tâche, d'autres avec des pourcentages variables. À cette équipe se joint, de façon plus ou moins variable, une équipe d'enseignants, de spécialistes de contenu et de consultants. Ils sont plus de 200 à avoir dispensé de la formation ou de l'accompagnement pour Le_SAE en 2017-2018.

Revenus consolidés

La Commission scolaire des Chênes est fiduciaire du regroupement. Par contre, certains revenus sont comptabilisés à la Commission scolaire de la Rivière qui assure la coordination de la formation à distance dispensée en entreprise. Les revenus des compétences à la carte et des AEP sont également comptabilisés dans la commission scolaire qui dispense la formation.

Pour l'année 2017-2018, les revenus consolidés s'élèvent à 2 500 000 \$

LES PROJETS MAJEURS

Développement d'un projet de formation pour les produits pétroliers

Le_SAE a été mandaté pour développer une formation pour les installateurs du secteur des produits pétroliers. Une nouvelle réglementation sera en place prochainement et les installateurs de stations-service devront s'y conformer.

Plateforme de formation numérique

L'approche de transfert des compétences par le numérique a été porteuse et le Créneau Machines, Mauricie et Centre-du-Québec a obtenu un financement pour accompagner 12 entreprises de ces territoires dans la mise en place d'un premier projet de transfert des compétences par le numérique. La commission scolaire Marie-Victorin a fait l'acquisition des produits développés par Le_SAE et certaines autres commissions scolaires sont en réflexion pour le faire.

Francisation

Le_SAE compte parmi les 3 SAE ayant dispensé le plus de formation en francisation dans les entreprises, les deux autres étant Montréal et Québec. Une excellente collaboration avec la direction régionale d'Emploi-Québec est responsable de cet état de situation. Plus de 500 heures ont été dispensées, dans une vingtaine d'entreprises.

En 2017-2018, Le_SAE a réalisé 437 projets.



ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES DANS LE CADRE DE SON PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE, TEL QU'ADOPTÉ EN JUIN 2018

À la suite de vastes consultations, le gouvernement du Québec a défini une vision commune, qui se veut innovante, pour édifier une politique qui mobilisera la société québécoise autour d'un seul et même but : la réussite éducative. Il s'agit d'une invitation à inscrire notre vision dans un continuum allant de la petite enfance à l'âge adulte, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.

Le *Plan d'engagement vers la réussite* (PEVR) de la Commission scolaire des Chênes s'inscrit en cohérence avec ce vaste projet de société. Les projets éducatifs de nos établissements d'enseignement seront, pour leur part, l'expression locale de notre PEVR, dans le respect de la diversité des milieux.

Rappelons que c'est le projet de loi 105 du gouvernement du Québec, adopté à l'automne 2016, qui a modifié la *Loi sur l'instruction publique* pour y introduire le *Plan d'engagement vers la réussite*, qui vient remplacer l'ancien plan stratégique.

Sommairement, le PEVR d'une commission scolaire doit décrire le contexte dans lequel elle évolue, les caractéristiques et les attentes de son milieu, les besoins de ses écoles et de ses centres et les enjeux auxquels elle est confrontée. Cela fait, la commission scolaire identifie ses orientations et les objectifs qu'elle vise. Elle se fixe aussi des cibles à atteindre au terme de la période couverte par le plan.

En quelque sorte, le PEVR est le « *plan de match* » de la commission scolaire pour les prochaines années. La visée ultime, bien évidemment, demeure la réussite de nos élèves.

Il importe de souligner que la préparation du PEVR a nécessité la collaboration de l'ensemble de notre « *communauté scolaire* ».



Objectif 1

D'ici 2022, augmenter la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification.

Cibles

Porter à 84 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification

En formation professionnelle, augmenter de 3 % le taux de diplomation des élèves âgés de moins de 20 ans et diminuer à 35 % le taux d'abandon (bris de cheminement)

En formation générale aux adultes, augmenter le taux de contribution à la diplomation à 3,5 % et diminuer le taux d'abandon à 15 % pour les élèves de moins de 20 ans.

Indicateurs

- Taux de diplomation et de qualification
- Taux de sortie sans diplôme ni qualification
- Taux d'abandon en formation professionnelle et en formation générale aux adultes

Situation actuelle

Formation générale des jeunes

- Taux de diplomation et de qualification global de la cohorte de 2009-2010 : 76,1 %

Formation professionnelle

- Moyenne du taux de diplomation en formation professionnelle pour 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 : 65 %
- Moyenne du pourcentage en termes de bris de cheminement pour les années 2012-2013 à 2015-2016 : 37 %

Formation générale des adultes

- Taux de contribution à la diplomation globale Cohorte 2007-2008 : 3,4 %
- Taux d'abandon chez les élèves ayant un profil DES, FP ou TDG 2016-2017 : 18 %

Objectif 2

Au primaire, diminuer l'écart entre le taux de réussite au sommaire et le taux de réussite à l'épreuve pour les compétences en français (lire et écrire) et en mathématique (résoudre et raisonner).

Cibles

Atteindre un maximum de 3 % d'écart entre le taux de réussite au sommaire et le taux de réussite à l'épreuve.

Indicateur

- Taux de réussite aux sommaires et aux épreuves

Situation actuelle

- Écarts variant entre 1,3 % et 15,4 % selon les disciplines et les niveaux.

TABLEAU 27
Écart entre le taux de réussite obtenu aux sommaires et aux épreuves¹
Primaire CSDC

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
2^e année			
Lecture	- 0,2 %	+ 5,6 %	+ 6,7 %
Écriture	+ 3,5 %	+ 4,5 %	+ 8,2 %
Résoudre	+ 4,6 %	+ 11,4 %	+ 7,4 %
Raisonner	+ 3,7 %	- 2,1 %	+ 10,6 %
4^e année			
Lecture	+ 5,4 %	+ 8,9 %	+ 7,6 %
Écriture	+ 7,0 %	+ 7,6 %	+ 4,4 %
Résoudre	+ 6,0 %	- 0,5 %	+ 1,4 %
Raisonner	+ 0,3 %	- 1,2 %	+ 9,4 %
6^e année			
Lecture	+ 10,6 %	+ 0,9 %	+ 8,1 %
Écriture	+ 2,9 %	+ 4,5 %	+ 1,3 %
Résoudre	+ 4,5 %	+ 13,1 %	+ 6,3 %
Raisonner	+ 14,9 %	+ 21,6 %	+ 15,4 %

Objectif 3

D'ici 2022, réduire les écarts de réussite entre les différents groupes d'élèves¹.

Cibles

Réduire l'écart à 6,1 points entre les filles et les garçons pour ce qui est du taux de diplomation et de qualification.

Réduire l'écart à 27,2 points entre les élèves HDAA et les élèves réguliers (sans plan d'intervention).

Réduire l'écart à 10 % entre les taux de réussite des élèves faisant partie d'un programme particulier et les taux de réussite des autres élèves du régulier.

Indicateurs

- Taux de diplomation et de qualification chez les garçons et les filles
- Taux de diplomation et de qualification chez notre clientèle EHDAA et régulière
- Taux de réussite des élèves faisant partie des programmes particuliers et des élèves n'en faisant pas partie

Situation actuelle

Écart entre le taux de diplomation et de qualification

Cohorte 2009

- Taux diplomation et qualification des garçons : **72,9 %**
- Taux de diplomation et qualification des Filles : **79,5 %**
- Écart entre garçons et filles : **6,6 %**

Écart entre le taux de diplomation et de qualification

Cohorte 2009

- Taux de diplomation et de qualification des élèves HDAA : **46,5 %**
- Taux de diplomation et de qualification des autres élèves : **82,7 %**
- Écart entre les élèves HDAA et les autres élèves : **36,2 %**

Taux de réussite des élèves avec ou sans programme particulier

- Écart variant entre 10 % et 28,1 % selon les disciplines et les niveaux.

¹Note :

Compte tenu de notre réalité et de nos résultats (voir les principaux constats), il n'était pas pertinent d'intégrer des cibles concernant les écarts entre les élèves selon le milieu favorisé/défavorisé, nos écoles secondaires ayant un indice 6 ou 7.

Et en ce qui concerne les élèves issus ou non de l'immigration 1^{re} génération, le taux de réussite des filles issues de l'immigration dépasse largement celui des autres filles de la commission scolaire. Un écart est observé chez les garçons par contre, comme pour les autres garçons de la commission scolaire. Et au total, les élèves issus d'immigrants de 1^{re} génération ont un taux de réussite de près de 2 % supérieur pour ce qui est de la cohorte 2009. Il est important de mentionner que cette clientèle représente environ 3 % du total de la clientèle.

Objectif 4

D'ici 2022, augmenter le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de 4^e année du primaire

Cibles

Porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture de la 4^e année du primaire.

Indicateur

- Taux de réussite à l'épreuve d'écriture de la 4^e année du primaire.

Situation actuelle

Taux de réussite à l'épreuve de 4^e année

2014-2015	85,1 %
2015-2016	86 %
2016-2017	88,4 %

ORIENTATION 1

Agir avec cohérence sur l'axe du continuum : préscolaire, primaire, secondaire, formation générale aux adultes et formation professionnelle.

Agir de façon précoce, rapide, efficace et continue pour la réussite de tous nos élèves, et ce, quel que soit le secteur de formation.

Objectif 5

D'ici 2022, diminuer la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

Cibles

Ramener à 15 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire.

Indicateur

- Proportion des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire

Situation actuelle

Proportion des élèves de 13 ans ou plus, à leur entrée au secondaire

Cohorte 2016-2017 : 20,4 %

ORIENTATION 2

Améliorer la qualité de nos bâtiments pour les rendre plus attrayants et mieux adaptés.

Objectif 6

D'ici 2022, augmenter le pourcentage de bâtiments du parc immobilier qui sont dans un état satisfaisant.

Cibles

D'ici 2022, faire en sorte que 95 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

Indicateur

- Indice de vétusté de nos écoles (données ministérielles — janvier 2017)

Situation actuelle

- *45 de nos 49 bâtiments (91,8 %) sont dans un état au moins satisfaisant.*

ORIENTATION 3

Valoriser les saines habitudes de vie et les intégrer dans notre quotidien.

Objectif 7

Établir des priorités d'intervention à partir des zones de vulnérabilité identifiées.

Cibles

En 2018-2019, constituer un portrait des habitudes de vie de nos élèves en lien avec le contexte scolaire

Indicateurs

- Le portrait lui-même²
- Des cibles d'amélioration choisies avec les élèves, les parents et les membres du personnel

Situation actuelle

- *Absence d'un portrait de situation*

² Avec la participation du comité de parents

Objectif 8

Maintenir jusqu'en 2022 les taux de passation d'examens et les taux de réussite par élève inscrit pour la formation de base commune, la formation de base diversifiée de même que pour le français langue seconde.

Indicateurs

- Taux de passation par élève inscrit en formation de base commune, en formation de base diversifiée et en français, langue seconde
- Taux de réussite aux examens par élève inscrit en formation de base commune, en formation de base diversifiée et en français, langue seconde.

Cibles et situation actuelle

- Maintenir à 67 % le taux de passation d'examens par élève inscrit en formation de base commune.
- Maintenir à 73 % le taux de passation d'examens par élève inscrit en formation de base diversifiée.
- Maintenir à 76 % le taux de passation d'examens par élève inscrit en français, langue seconde.
- Maintenir à 89 % le taux de réussite aux examens par élève inscrit en formation de base commune.
- Maintenir à 85 % le taux de réussite aux examens par élève inscrit en formation de base diversifiée.
- Maintenir à 72 % le taux de réussite aux examens par élève inscrit en français, langue seconde.

Objectif 9

D'ici 2022, augmenter le nombre d'établissements du primaire qui ont intégré 60 minutes par jour d'activités actives pour les élèves.

Cibles

Augmenter à 50 % le nombre d'écoles primaires qui font bouger les élèves au moins 60 minutes par jour.

Indicateur

- Le nombre d'écoles³ primaires qui font bouger les élèves au moins 60 minutes par jour

³ La réalité s'avère souvent différente dans les écoles d'un même établissement, nous avons donc opté pour la notion d'école plutôt que d'établissement.

Situation actuelle

RÉPARTITION DES ÉCOLES SELON LE NOMBRE DE MINUTES D'ACTIVITÉS ACTIVES PAR JOUR

Catégorie	Nombre d'écoles	Taux
0 à 39 minutes	4	11,76 %
40 à 49 minutes	10	29,41 %
50 à 59 minutes	8	23,53 %
60 minutes et +	12	35,29 %
Total d'écoles	34	

RAPPORT ANNUEL DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018 (DU 1^{ER} JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018)

Conformément aux articles 220.2 et 242 de la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes* de la Commission scolaire des Chênes, voici mon rapport annuel à titre de Protecteur de l'élève.

J'ai reçu 19 plaintes pour cette période :

- 11 plaintes à caractère pédagogique ou organisationnel ont fait l'objet de références à l'interne et y ont trouvé leur solution;
- 1 plainte relative aux activités parascolaires a été traitée par voie de négociation assistée entre les parents et la direction de l'école
- 1 plainte a appelé successivement ma participation à une rencontre de facilitation parents/direction d'école et parents/direction générale adjointe;
- 1 plainte irrecevable a fait l'objet d'une réponse par voie de courrier (lettre à un parent insistant relativement à des questions de transport)

- 1 plainte irrecevable a fait l'objet d'une réponse par voie de courrier (lettre à un père déchu de l'autorité parentale)
- 1 plainte à l'égard d'un membre du personnel a fait l'objet d'une référence au service des ressources humaines
- 1 plainte relative à un transfert dans une école d'une autre commission scolaire a été traitée de façon concertée avec la direction d'école concernée
- 2 plaintes ont fait l'objet d'une enquête et d'un avis

J'ignore s'il y a eu expulsion d'élève pour cause d'intimidation.

Je n'ai pas de recommandations à formuler en matière d'intimidation et de violence, aucun cas n'ayant été porté à mon attention. Je n'ai reçu aucune information en cette matière.

Dominique Paillé

Protecteur de l'élève

REDDITION DE COMPTE EN REGARD DE LA *LOI POUR PRÉVENIR ET CONTRER LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION*

À la suite à l'adoption de la *Loi pour prévenir et contrer la violence et l'intimidation à l'école*, par l'Assemblée nationale en 2012, toutes les écoles de la Commission scolaire des Chênes avaient à élaborer un « *plan de lutte* », lequel devait être en vigueur en décembre 2012. Dans la présente Loi, on entend par :

1.1° «intimidation» : tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser;

3° «violence» : toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

En vertu de l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique*, il est requis de « *faire mention dans le rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école en application de l'article 96.12, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.* »

Les situations portées à la connaissance de la direction générale ont été analysées en fonction des définitions d'intimidation et de violence stipulées dans la loi. La compilation qui suit a été faite selon les indications reçues.

TABLEAU SYNTHÈSE DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2017-2018

Proportion d'événements d'intimidation et de violence rapportés à la direction générale de la Commission scolaire des Chênes, de septembre 2017 à juin 2018

Primaire et secondaire :	191 événements rapportés
Primaire :	126 événements
Secondaire :	65 événements

66 % des événements se sont produits au primaire et 34 % au secondaire. Comme il s'agit d'événements en regard des définitions de la Loi, certains d'entre eux pourraient ne pas avoir été signalés à la direction générale puisqu'ils ont été considérés comme étant des conflits entre élèves.

De tous les événements transmis à la direction générale, l'intimidation ou la violence physique ou verbale sont les plus souvent rapportées.

	Primaire	Secondaire
Violence physique ou verbale	111	45
Intimidation	15	20

Dans tous les cas des mesures ont été prises par l'école pour remédier à la situation. Certaines situations ont nécessité l'intervention de la personne responsable de l'intimidation à la commission scolaire.

Quelques actions faites par les écoles en matière de prévention

- Ateliers de développement des habiletés sociales offerts à tous les élèves dans le cadre des différents programmes mis en place dans les écoles primaires : SCP, L'Allié, Gang de choix, Vers le Pacifique, Fluppy, Au cœur de l'harmonie, les agressions indirectes.
- Ateliers de développement des habiletés sociales plus précis pour des élèves ciblés par les intervenants.
- Sensibilisation aux types de violence et d'intimidation ainsi qu'à leurs conséquences nuisibles sur le développement personnel et social.
- Apprendre aux élèves à demander de l'aide pour soi et pour les autres et à reconnaître les personnes-ressources dans leur environnement.
- Ateliers dispensés par les partenaires (Sûreté du Québec, Action-Tox) sur l'intimidation et la cyberintimidation (en 5^e et 6^e années) : Réfléchis quand tu publies, Affirmation de soi et résolution de problème.

REDDITION DE COMPTES 2017-2018 – LOI FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES À L'ÉGARD DES ORGANISMES PUBLICS

1. Divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations	Aucune
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 ^o de l'article 22	Aucune
3. Divulgations fondées	Aucune
4. Divulgations reçues réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4 :	
• Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	Aucune
• Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	Aucun
• Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	Aucun
• Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	Aucun
• Le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	Aucun
• Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment	Aucun
5. Communications de renseignements effectués en application du premier alinéa de l'article 23	Aucun

NB : Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (ne relève pas du mandat du responsable de suivi). Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme chargé de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois,

dont un corps de police et un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5.

Bernard Gauthier, secrétaire général
Responsable du suivi des divulgations
Commission scolaire des Chênes





COMMISSION SCOLAIRE
DES CHÊNES

457, rue des Écoles, Drummondville (Québec) J2B 6X1
Téléphone : 819 478-6700

WWW.CSDESCHENES.QC.CA